



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demouque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 16 septembre 2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des établissements publics  
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par :

04 32 44 89 37

**Circulaire n°22-73**

**Objet : Conseil en évolution professionnelle**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'Emploi Public et son accompagnement des parcours professionnels, le Centre de Gestion de Vaucluse met en place une nouvelle mission : **le Conseil en évolution professionnelle**.

En effet, conformément à l'article L 421-3 du Code Général de la Fonction Publique, l'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel.

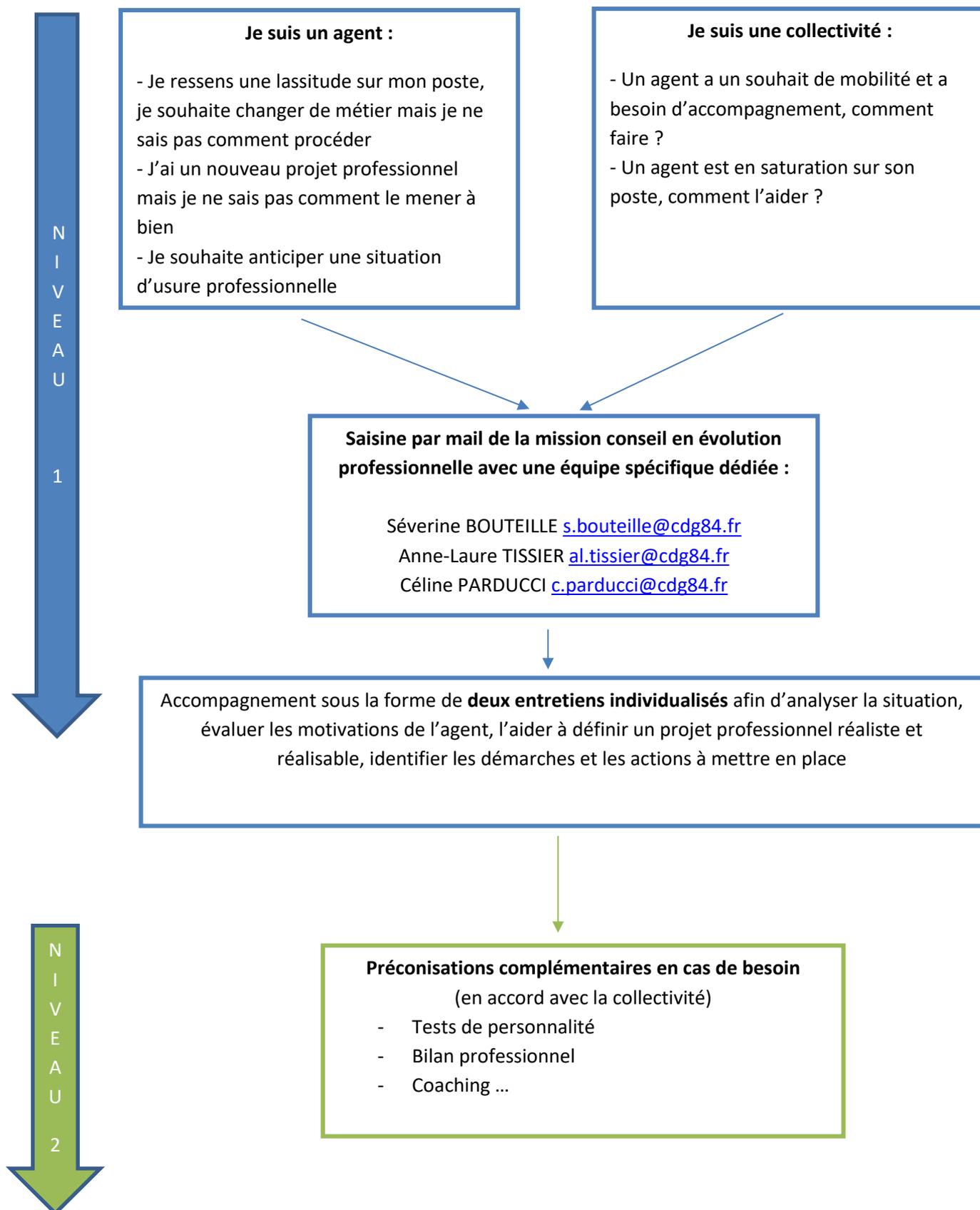
Le Pôle Développement des Ressources Humaines du CDG propose, au profit des collectivités territoriales et établissements publics du Vaucluse, une mission d'accompagnement en évolution professionnelle visant à assister, soutenir et accompagner leurs agents dans la réalisation de leur transition professionnelle.

Un agent qui souhaite changer de métier, évoluer, préparer une reconversion, une mobilité professionnelle ou anticiper une situation d'usure professionnelle peut bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement dans sa démarche grâce à des temps d'échanges avec des conseillers en évolution professionnelle.

La mission « Conseil en Evolution professionnelle » permet à l'agent de mener une réflexion sur son parcours professionnel, d'identifier ses compétences et ses perspectives d'évolution professionnelle au travers de deux entretiens individualisés qui constituent un premier niveau d'accompagnement proposé dans le cadre de la cotisation obligatoire des collectivités affiliées. Les conseillers en évolution professionnelle sont neutres et n'ont aucun rôle décisionnel. Ils analysent et conseillent les agents en les orientant à court et long terme.

A la suite de cet accompagnement, le Centre de Gestion peut proposer également un accompagnement de second niveau avec des tests de personnalité, bilan de compétences et coaching. Cette prestation complémentaire de conseil offrira à l'agent la possibilité d'aller plus loin dans la réflexion sur un nouvel avenir professionnel. A ce stade, sa collectivité sera informée de la démarche qui fera l'objet d'une convention spécifique.

## Comment saisir la mission conseil en évolution professionnelle :



Le Pôle Développement des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04.32.44.89.37.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
  
Maurice GRABERT

